Ce n'est pas moi, c'est l'autre

► Récemment, en commission à la Chambre, le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, a été interrogé par la députée Vanessa Matz (cdH) sur la remise des copies des dossiers classés sans suite. Habituellement, cette tâche incombe aux greffes, mais face à la surcharge de travail, ceux-ci ont déclaré qu'ils ne le feraient plus, renvoyant les demandeurs vers les parquets. Ceux-ci, estimant qu'ils n'étaient pas outillés pour cela, ont renvoyé la balle dans le camp des greffes. Après avoir admis que cette remise des copies des dossiers classés sans suite devait normalement être assurée par les greffiers, le ministre de la Justice n'a pu que constater le blocage le plus complet de la situation. Finalement, il a demandé une modification de la loi afin de préciser que cette remise des copies doit bel et bien se faire par les greffiers. Enfin, le ministre a ajouté que dès que les dossiers électroniques seront opérationnels, il sera possible d'en obtenir une copie numérique. En attendant l'arrivée du RER ou le retrait des échafaudages…

© PHILIP REYNAERS

► Une més
rappelle u
tant. Victo
d'État à la p
tannique, a
lu avant de
sur la pêc
Royaume-U
cause: les fe
1er janvier,
écossais n
concernant
tives et les
cord est int
tous très o
dans mon c
vités locale
une c
su
sig
suite r
gnant. **Jean**
directemen
défendu. «Je
lu le contrat
tie en angla
lu cette der